**Continuité pédagogique – Fiche professeurs pour les élèves de la voie professionnelle scolarisés en début ou milieu de cycle de formation**

**Enjeu de la continuité pédagogique.**

La continuité pédagogique vise à maintenir un lien pédagogique entre les professeurs et les élèves, à entretenir les connaissances déjà acquises par les élèves tout en permettant l'acquisition de nouveaux savoirs[[1]](#footnote-1).

La suspension des cours interdit l’accès aux plateaux techniques des lycées professionnels, centres névralgiques de la formation professionnelle. Dans les secteurs de la production, de l’hôtellerie-restauration, l’alimentation ou le sanitaire et social, l’apprentissage du geste professionnel ne peut être compensé par une formation à distance et doit être reporté.  La situation est plus favorable pour le secteur des services tertiaires ne nécessitant pas de plateaux techniques très spécifiques.

**Maintenir le lien avec les élèves et les familles**

Le maintien du lien entre les professeurs, les élèves et leur famille est essentiel. Il doit permettre à l’équipe pédagogique d’évaluer pour chaque élève leurs possibilités d’accès aux ressources numériques, aux classes virtuelles, aux ressources papier et de proposer un accompagnement régulier pour briser l’isolement.

Sous la coordination du chef d’établissement, il s’agit par exemple :

* de s’assurer de l’accès aux coordonnées (numéros de téléphone et adresse courriel) de chacun des élèves ;
* d’entreprendre une prise de contact préalable par messagerie électronique, par téléphone avec les familles, les élèves pour définir avec eux les conditions d’accès aux ressources les mieux adaptées aux contraintes d’organisation techniques et matérielles de la famille. Il s’agit de ne laisser aucun élève sur le côté ;
* d’assurer le maintien d’un contact régulier avec l’élève et sa famille pour mesurer les difficultés rencontrées, évaluer la quantité de travail personnel réalisé, accompagner les familles dans l’organisation du travail de leur enfant et interagir avec les élèves sur des questions spécifiques liées à l’enseignement ;
* par groupes d’élèves, de donner la possibilité d’échanger avec un enseignant pour garder le contact dans le cadre d'un suivi : conseiller, rassurer, conforter, maintenir l'attention et fournir une information pédagogique aux élèves qui rend efficient le travail personnel ;
* de rédiger de fiches de travail (avec support et exploitation clés en main) à communiquer aux familles régulièrement, une ou deux fois dans la semaine.

**Assurer la formation de l’élève**

Dans un premier temps, lorsque cela est réalisable, il s’agit de poursuivre les activités déjà engagées avant la fermeture des établissements sur la base des progressions pédagogiques déjà définie. La mobilisation d’outils de classe virtuelle conjuguée aux possibilités offertes par les espaces numériques de travail est à privilégier. Il convient de proposer des séquences simples et adaptées à ces vecteurs de communication.

Ces séquences s’inscrivent dans un planning hebdomadaire de travail adapté aux nouvelles modalités pédagogiques mises en œuvre, en veillant à limiter le temps passé devant les écrans.

Les activités proposées peuvent être de différentes natures :

* actions de formation proposant un apport de connaissances en enseignement général ou professionnel théorique (exercices, étude de cas). Pour bâtir et alimenter leurs séquences pédagogiques, les enseignants peuvent s’appuyer sur leurs productions personnelles, les réseaux nationaux de ressources pédagogiques (RNR), des sites experts disciplinaires ou les ressources pour la continuité pédagogique disponibles sur eduscol[[2]](#footnote-2)
* actions de formation visant à consolider les acquis en français et en mathématiques. Ces actions pourront intégrer l’utilisation de ressources de diverses natures : leçons sonorisées, animations, vidéos interactives, exercices interactifs à correction automatique. Cet usage du numérique concerne aussi bien le recueil que l’élaboration de supports.
* Actions de formation visant l’apprentissage de la recherche documentaire contribuant au développement de l’esprit critique chez les jeunes et concourant ainsi à son ouverture sur le monde professionnel ainsi que sur d’autres horizons (ouverture à la culture internationale, aux arts).
* Actions de formation favorisant l’usage d’outils de type « webclasseur » permettant d’accompagner le lycéen dans le cadre de son parcours, de la seconde à la terminale, et de sa construction professionnelle et personnelle.

Pour l’ensemble de ces actions de formation, il est recommandé de ne pas entrer par l'évaluation, c’est-à-dire penser le travail de l’élève comme un dossier ou un fichier à rendre et à évaluer. Il convient de s'attacher à l'équité de traitement, en pensant toujours aux élèves pour qui l'accès aux ressources sera plus compliqué et aux différents degrés d'autonomie.

En complément de ces temps de regroupement en classe virtuelle, il convient de fournir aux élèves des documents et consignes leur permettant de poursuivre ou d’initier une activité pédagogique à la maison. Par le biais de ces plateformes distantes, les professeurs peuvent mettre à disposition des ressources diverses (documents textuels, iconographiques, vidéos, etc.), communiquer des consignes et échéances précises concernant les activités à réaliser (recherche documentaire, analyse d’une documentation, production écrite et graphique, etc.).

Dans le cas d’un enseignement en configuration de mixité des statuts (scolaires et apprentis), il conviendra d’associer, si l’employeur de l’apprenti l’autorise, l’ensemble des publics sur ces actions de formation.

Au moment du retour des élèves en établissement, il faudra tenir compte de l’absence de développement des compétences professionnelles ciblant l’apprentissage d’un geste professionnel pendant cette période de confinement. Cette exigence est importante dans la mesure où certaines formations engagent les élèves dans la passation de certifications ou formation complémentaires au diplôme tel que le Certificat d’Aptitude à la Conduite en Sécurité (CASES), la formation à la prévention des risques électriques, la formation au travail en hauteur, la passation du permis de conduire poids lourd, etc.

Il conviendra alors de prévoir des aménagements d’emploi du temps pour favoriser prioritairement le développement des compétences cœur de métier en veillant toutefois à ce que l’enseignement général dispensé aux élèves permettent toujours le développement des compétences inscrites dans les programmes scolaires.

1. Circulaire n° 2020-056 du 28-2-2020 – NOR : MENE2006547C [↑](#footnote-ref-1)
2. <https://eduscol.education.fr/cid149909/continuite-pedagogique.html> [↑](#footnote-ref-2)